



Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine  
Direction Territoriale de Rouen

---  
D.RITZ , Directeur du Port

## AVIS A LA NAVIGATION N° 2024 / 070

---  
PORT DE ROUEN

---  
Manifestation « ROUEN SUR MER »

INTERDICTION DE STATIONNER

Rive Gauche Amont (Quai Cavalier de la Salle)

Applicable aux barges « CITERNE » ou « MARCHANDISES DANGEREUSES »

---  
Durant toute la manifestation « ROUEN SUR MER » édition 2024, organisée par la Ville de Rouen, **quai rive gauche amont**, le **stationnement sera interdit** pour toute barge-citerne ou toute barge transportant des marchandises dangereuses, rive gauche, quai Cavalier de la Salle, **du pied du pont de Jeanne d'Arc au pied du Pont Guillaume le Conquérant**.

- Dates : du 05 Juillet au 04 Août 2024 inclus.
- Jours et horaires d'interdiction :
  - Fermé le lundi : pas d'interdiction (site fermé)
  - Du mardi au dimanche : de 12h00 à 20h00
  - Nocturnes les vendredis jusqu'à 21h et les samedis jusqu'à 22h.

Cette consigne sera abrogée à la fin de la manifestation prévue le 04 août 2024 soir.

Rouen, le 03 juillet 2024  
Pour le Commandant de Port,  
L'officier de port  
DURAND JF  
*signé*